Mesdames, Messieurs,

Nous sommes traditionnellement réunis devant le Monument aux Morts le dimanche de la fête locale pour commémorer les enfants d'Aurignac qui ont perdu leur vie au combat pour défendre la patrie française.
A travers les combattants inscrits sur le monument, ce sont toutes celles et tous ceux qui ont combattu, qu'ils en soient revenus ou non, toutes les familles qui ont perdu un ou plusieurs membres ou qui les ont recueilli blessés, mutilés, traumatisés à la fin de l'un ou l'autre des conflits.
Il est important de se souvenir, au cœur de ce week-end où nous faisons communauté villageoise, dans la joie et la bonne humeur, que cette communauté a jadis été profondément marquée par les guerres et la défense de notre modèle républicain.
J'ai l'occasion chaque année de le rappeler ; en 1914, c'est durant la fête d'Aurignac que l'ordre de Mobilisation Générale a été décrété et placardé dans toutes les communes de France, le 2 août. C'est pendant la fête d'Aurignac, le dimanche en milieu de journée, exactement comme maintenant, que les jeunes hommes aurignacais ont dû tout abandonner séance tenante pour rejoindre le front.

Mais cette année, ce qui anime notre week-end de fête, c'est une autre commémoration, plus locale, plus contemporaine, plus joyeuse : nous fêtons les 50 ans du Comité des Fêtes. Cinquante ans, depuis 1975, que cette association organise chaque 1° dimanche d'août la fête locale mais aussi d'autres évènements au cours de l'année.

Cinquante ans que le Comité réunit les jeunes du village, cinquante ans qu'il crée de la convivialité et initie à l'engagement citoyen les générations d'Aurignac, 50 ans qu'il produit du lien humain et développe l'appartenance à notre communauté villageoise.
Vendredi soir, vous avez pu féliciter les 10 présidentes et présidents qui se sont succédé, qui ont chacun et chacune dirigé et encadré des équipes fournies de jeunes bénévoles volontaires.

Nous les remercions tous, de Jeannot, le premier à Mathilde, l'actuelle, en passant par Serge, un autre Jean, puis Michel, Aymeric, Tito, Angélique, Ludivine et Julien, pour le temps et l'énergie déployés à organiser ces moments de convivialité si importants.
50 ans, c'est beaucoup pour une association.
Le Comité des Fêtes c'est une association issue de la loi de 1901, présentée au Parlement en son époque par Pierre Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, lui qui avait déjà présenté la loi instituant la liberté syndicale en 1884 … c'est dire à quel point il portait haut l'expression de tous les citoyens ou travailleurs, les plus petits comme les puissants.
C'est cette loi du 1er juillet 1901 qui institue donc la liberté d'association : ce sont les membres de l'association eux-mêmes qui dirigent, orientent, décident … en toute autonomie. Il faut se souvenir qu'avant cette loi, et les associations existent depuis l'Antiquité, une autorisation préalable d'Etat était obligatoire … autant dire qu'il fallait se situer dans le cadre … la liberté était bordée.
Et quel engouement ! Quel besoin y avait-il ! On considère qu'en France actuellement, 40% des habitants adhèrent à au moins une association. Il y a des associations sur tous les sujets de la vie courante. Dans le Monde, il y aurait 10 millions d'associations, pour 80 millions de membres.
L'objet de l'association (son but) est également fixé par ses membres d'origine et il doit perdurer et mobiliser ses membres durant toute la vie de l'association.
Très souvent, les associations survivent difficilement à l'éloignement des membres initiaux : la souplesse et la facilité de création des associations fondent aussi la limite dans le temps car il est tout aussi facile de la dissoudre ou de la laisser en sommeil.

Ce n'est pas le cas des comités des fêtes. Il faut dire que c'est une association d'un caractère spécifique car elle est quand même intimement liée aux mairies, que cela soit financièrement et matériellement, mais aussi en terme d'objet associatif car c'est finalement une délégation de fonction pour l'organisation de la fête, une obligation de faire, confiée par la mairie. Le siège de l'association, c'est la mairie.

Les comités des fêtes ont été créés pour une plus grande souplesse d'organisation et de maniement des finances, pour s'extraire quelque peu des règles de comptabilité publique très exigeantes. Certaines communes sont restées sous le régime des commissions municipales des fêtes, sans entité autonome. La délégation et la confiance sont moindres dans cette formation.
Mais en terme de citoyenneté, finalement, quelle bonne initiative ! C'est un peu le précurseur des conseils municipaux des jeunes puisque la mairie confie à sa jeune génération l'organisation des festivités, de l'amusement, et la laisse autonome sur la prise d'initiatives en lui attribuant les moyens de faire … Que meilleur apprentissage ?

J'ai l'habitude de dire que le village d'Aurignac ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans son tissu associatif, dynamique, foisonnant, inspiré, responsable.
Mais la fête d'Aurignac ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son comité des fêtes, sans les générations de jeunes aurignacais s'y étant succédé. Bien sûr, la fête d'Aurignac existait bien avant la création du Comité, mais dans notre cité actuelle, le Comité a toute sa place et sa justification.

Longue vie au Comité des Fêtes d'Aurignac et Bonnes Fêtes de la Saint-Pierre